

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Adrienne Sordet, Alessandra Oriolo, Katia Leonelli, Paloma Tschudi, Jean Rossiaud, Yves de Matteis, Delphine Klopfenstein Broggin, Frédérique Perler, Philippe Poget, Mathias Buschbeck, François Lefort, Yvan Rochat, Pierre Eckert, Marjorie de Chastonay, Isabelle Pasquier, Jocelyne Haller, Pierre Vanek, Romain de Sainte Marie, Caroline Marti, Nicole Valiquier Grecuccio, Salima Moyard, Christian Dandrès, Jean-Charles Rielle, Léna Strasser

Date de dépôt : 8 octobre 2018

Proposition de motion

Pour permettre aux apprenties, collégiennes et étudiantes de participer à la grève des femmes le 14 juin 2019 : pas d'examens ce jour-là !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que l'article 8 de la Constitution fédérale et que la loi fédérale sur l'égalité femmes-hommes ne sont toujours pas appliqués ;
- que l'égalité salariale n'est toujours pas atteinte ;
- qu'encore trop de femmes subissent des discriminations, des violences, du harcèlement dans la rue et au travail, des agressions sexuelles et des viols ;
- qu'une grève féministe nationale est organisée à ce sujet le 14 juin 2019 ;
- que la date de la manifestation nationale est connue depuis plus d'un an ;
- que cette date tombe sur la période d'examens des apprenant-e-s du canton de Genève ;

invite le Conseil d'Etat

- à donner des instructions claires pour qu'aucun examen et/ou évaluation ne soit organisé par les établissements du secondaire II le 14 juin 2019 ;
- à inciter les établissements de l'enseignement tertiaire et les établissements privés du canton à renoncer à organiser des examens et/ou évaluations ce jour-là.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les député-e-s,

Samedi 22 septembre dernier, un événement organisé par une quarantaine d'organisations a marqué les esprits de par son ampleur¹ : plus de 20 000 personnes, femmes et hommes solidaires, manifestaient à Berne pour l'égalité salariale et contre les discriminations.

Le message est clair : 37 ans après l'inscription de l'égalité entre femmes et hommes dans la Constitution et 22 ans après l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg), il est inacceptable que les femmes gagnent 20% de moins pour le même travail et que les rentes touchées par les femmes soient en moyenne 37% plus basses au moment du passage à la retraite. Il est également inacceptable que les femmes soient toujours assignées aux tâches domestiques, qu'elles ne soient pas employées parce qu'elles risquent de tomber enceintes en cours d'emploi et qu'elles soient sous-représentées dans les instances politiques et décisionnelles. De plus, encore trop de femmes subissent du harcèlement dans la rue, à l'école, au travail et sont victimes de violences, de viols et d'agressions sexuelles. La liste continue et est insoutenable. En 1991 déjà, elle faisait l'objet de nombreuses revendications.

¹ <https://lecourrier.ch/2018/09/23/un-avant-gout-de-la-greve-de-2019/>

A côté de cela, la manifestation délivre un second message à l'Assemblée fédérale : il est indécent de vider de sa substance le projet du Conseil fédéral de révision de la LEg. Les entreprises ne respectant pas l'égalité salariale seront contrôlées, mais pas sanctionnées. Seules les sociétés de plus de 100 employés seront tenues de réaliser une analyse de l'égalité salariale, tous les quatre ans, et devront la faire vérifier par un tiers. L'obligation concernera seulement 0,85% des entreprises, représentant moins de la moitié employé-e-s. Ce projet insatisfaisant, voté par le Conseil national, retourne au Conseil des Etats².

Dans ce contexte, chers et chères collègues, entraïdons-nous. La manifestation du 22 septembre n'est qu'un maillon indispensable d'une année de mobilisation lancée le 8 mars dernier. Elle se conclura par une grève des femmes le vendredi 14 juin 2019, à l'image de celle de 1991. Cette nouvelle grève rappellera aux employeurs et employeuses, aux politicien-ne-s et aux décideurs et aux décideuses que l'économie dans notre pays ne peut pas ignorer **le droit acquis par les femmes à l'égalité salariale pour un travail de valeur égale**. En 1991 déjà, la mobilisation d'un demi-million de femmes a été essentielle et a largement contribué à l'adoption de la LEg et à la mise en place du congé maternité (en 2005 seulement)³. La grève de 2019 s'annonce tout aussi grande et sera l'élément déclencheur de cette égalité salariale qui se fait bien trop attendre.

Il se trouve que le vendredi 14 juin 2019 tombe en pleine période d'examens pour plus de 50 000 apprenant-e-s dans le canton de Genève (apprenti-e-s, collégien-ne-s, étudiant-e-s), écoles privées incluses⁴. Si les examens sont maintenus ce jour-là, les apprenties, les collégiennes ou encore les étudiantes qui s'absenteraient pour participer au mouvement de mobilisation se retrouveraient dans une situation grave d'échec à un examen, voire de redoublement. De plus, il n'est pas juste de demander aux apprenantes de devoir faire le choix entre la participation à une grève d'une telle importance et la réussite de leur année scolaire. Ce d'autant plus que, si elles tranchent pour l'examen ce jour-là, il est très probable qu'elles n'arrivent pas à l'heure en salle d'examen, voire possible que certaines ne puissent tout simplement pas s'y rendre : parmi les 1197 conductrices et

² <https://www.laliberte.ch/news-agence/detail/le-national-edulcore-la-loi-sur-l-egalite-salariale/456370>

³ <https://www.letemps.ch/suisse/un-appel-national-greve-femmes>

⁴ https://www.ge.ch/statistique/domaines/apercu.asp?dom=15_02

conducteurs des TPG, plusieurs seront certainement en grève, même si la régie publique ne compte que 11% d'employées !⁵

Le même constat vaut pour le corps enseignant. Il n'est pas acceptable de demander aux enseignantes de faire le choix entre la grève et le maintien d'un examen auquel les étudiant-e-s se sont longuement préparé-e-s. Durant l'année 2017-2018, le DIP comptait près de 7000 enseignant-e-s (enseignement secondaire II et enseignement tertiaire), dont plus de 3000 femmes⁶. Le nombre d'enseignantes concernées est donc conséquent.

Les dates d'examen pour la session d'été 2019 ne sont pas encore arrêtées. Il est donc encore temps d'inviter le Conseil d'Etat à ordonner aux établissements du secondaire II, respectivement à demander aux établissements privés et de l'enseignement tertiaire, d'organiser cette session de telle que sorte qu'aucun examen ne soit prévu le vendredi 14 juin 2019. Sinon, il risque de se voir imputer la responsabilité directe des conséquences qu'une décision dans un sens contraire pourrait entraîner.

Au vu de ce qui précède, nous vous encourageons, Mesdames et Messieurs les député-e-s, à prendre le parti de l'égalité et de l'éducation et à soutenir le présent projet de motion.

⁵ Rapport de gestion 2017 des TPG, p. 24 et 25

⁶ <https://www.ge.ch/recherche-education/statistiques/annuaire.asp>